

**Direction Vie et Animation du Territoire
Service des Sports
DG_DEC_2025_087**

DÉCISION

Le Maire de La Chapelle-sur-Erdre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° DL_2025_03_01 du 31 mars 2025, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire à l'effet de prendre des décisions dans la totalité des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la demande de l'association sportive Nantes Métropole Futsal d'emprunter les 2 minibus Fiat Ducato immatriculés DR-677-AC et 657-CJZ-44 à fins de déplacements d'équipes :

- du dimanche 24 août 2025 à 9 heures au lundi 25 août 2025 à 13 heures 30 ;
- du vendredi 29 août 2025 à 23h30 au mardi 02 septembre 2025 à 10 heures.

CONSIDÉRANT la disponibilité des deux véhicules municipaux à la période demandée ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la collectivité de mettre ces deux véhicules à disposition à titre gratuit de l'association à les périodes demandées ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer avec l'association sportive Nantes Métropole Futsal une convention de mise à disposition gratuite de 2 minibus Fiat Ducato immatriculés DR-677-AC et 657-CJZ-44 pour des déplacements d'équipes :

- du dimanche 24 août 2025 à 9 heures au lundi 25 août 2025 à 13 heures 30 ;
- du vendredi 29 août 2025 à 23h30 au mardi 02 septembre 2025 à 10 heures.

Les frais de carburant sont à la charge de l'Association, les véhicules devront être rendus avec le plein de carburant.

L'Association sera assurée en responsabilité civile et son assurance couvrira explicitement les véhicules prêtés et les passagers transportés dans le cadre de l'activité associative.

Article 3 : De charger Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux et Monsieur le Comptable Public assignataire, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera rendue exécutoire selon les formes et procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Chapelle-sur-Erdre, le **19 AOUT 2025**

Le Maire,



Laurent GODET